



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Évry-Courcouronnes, le 02/03/2021

Rixes et violences entre bandes en Essonne : des dispositifs dédiés à la lutte contre ces phénomènes

Le préfet de l'Essonne a réuni ce lundi 1^{er} mars 2021, en présence de la Rectrice de l'Académie de Versailles, de la Procureure de la République, des services de la police, de la gendarmerie et de la protection judiciaire, les parlementaires, le président du Conseil départemental et les maires des communes principalement exposées aux phénomènes de violences entre jeunes, ainsi que les responsables des collèges et lycées et les représentants des entreprises de transport public afin de partager le diagnostic sur ce phénomène et d'accélérer le travail déjà entrepris pour doter l'Essonne d'un véritable dispositif « anti-rixes ».

Les incidents entre jeunes et les rixes entre bandes ont augmenté en nombre, en intensité et en gravité : 91 affrontements de ce type ont été recensés en 2020 contre 56 en 2019, et deux décès avaient déjà été déplorés à MASSY et à DRAVEIL, au cours de l'été 2020.

En conformité avec les décisions prises par le ministre de l'intérieur, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et le Garde des Sceaux, ministre de la justice, en vue d'un renforcement des plans de lutte contre les bandes d'ici au 1^{er} mai prochain, plusieurs axes de travail et propositions ont été présentés pour répondre aux trois enjeux principaux de ce phénomène : l'anticipation, les suites judiciaires, la prévention.

Des actions vont donc s'engager, dans ce calendrier, dans chacun des secteurs concernés.

1. La généralisation des dispositifs d'alerte précoce et des « boucles » partenariales

Dans plusieurs secteurs du département, les différents acteurs (forces de l'ordre, collectivités territoriales, cadres de l'éducation nationale, transporteurs publics...) se sont dotés de **dispositifs d'alerte précoce**, reposant notamment sur des **messageries instantanées**. Un lien immédiat est ainsi assuré 24h/24 entre tous les acteurs, permettant une intervention rapide de leur part.

Ce type d'expériences a d'ores et déjà permis à plusieurs reprises d'éviter certains affrontements par la présence préventive des forces de l'ordre ou des médiateurs. La **surveillance des réseaux sociaux** et la sensibilisation de chaque acteur aux « **signaux faibles** » **annonciateurs de rixes** vont également être accentuées.

Il a été décidé de mettre en place des dispositifs de ce type, dans chacun des secteurs concernés, dans un délai d'un mois.

2. Un travail amplifié de suivi et de recensement

L'élaboration d'un suivi géographique des rixes ainsi qu'un travail de recensement des individus impliqués régulièrement doivent permettre d'orienter l'action des différents partenaires.

L'amplification du travail des **cellules locales de suivi des situations individuelles**, mises en place en lien avec le parquet dans le cadre des CLSPD/CISPD, doit permettre d'une part d'améliorer la détection des faits et des situations individuelles ou familiales, notamment concernant des mineurs, pouvant conduire à un passage à l'acte délinquant, et d'autre part de rechercher les réponses adaptées à chaque situation.

Ce suivi s'articulera également avec le développement d'une réponse pénale, réactive, par l'emploi de la police technique et scientifique pour les investigations post-affrontements, par un accompagnement ciblé des mineurs en assistance éducative et le recours accru aux dispositions de la loi du 2 mars 2010 sur les violences de groupes (interdictions de paraître, mise en œuvre de travaux d'intérêt général...).

3. Une lutte renforcée contre le port d'armes

Les rixes inter-quartiers impliquent de plus en plus l'usage d'armes (armes blanches) ou d'armes par destination (bâtons, béquilles, barres de fer...). La lutte contre le port d'armes constitue en cela un axe essentiel de la prévention des rixes et de leurs conséquences les plus graves. Cette lutte se traduira notamment par une **intensification des opérations de police** menées **aux abords** des établissements scolaires principalement concernés, ainsi que sur **les cheminements** de desserte de ces établissements, et **sur les lignes de transports** en commun.

4. Le renforcement de la sécurité des établissements scolaires les plus sensibles et de leurs abords

Comme dans d'autres départements, les établissements scolaires et leurs abords constituent des lieux de rendez-vous qui se prêtent à ces rixes entre bandes, amenant ainsi à renforcer les **dispositifs de vidéoprotection** des collèges et lycées les plus sensibles.

5. La prévention des affrontements entre quartiers

À l'instar de ce qui a été fait au cours des dernières années à Grigny pour faire reculer les antagonismes entre les jeunes de Grigny 2 et ceux de la Grande Borne, il s'agit de travailler sur des actions de long terme associant les jeunes des quartiers rivaux. En conformité avec la nouvelle stratégie nationale de prévention de la délinquance, il est primordial d'intervenir au plus tôt (avant 12 ans) afin de changer l'image du quartier « rival », transmise par les plus âgés, et de remettre en cause les logiques territoriales à l'origine des rixes. L'organisation d'**activités interquartiers**, la **meilleure articulation du temps scolaire et du temps non-scolaire**, l'**association des parents**, sont autant d'axes de travail.

*

Tous les participants à cette réunion ont manifesté leur volonté d'engager pleinement les institutions qu'ils représentent dans la lutte contre les rixes. Cet engagement va se traduire par l'élaboration d'ici le 1^{er} mai, dans les secteurs concernés, de plans d'action locaux, rassemblant tous les acteurs et repose sur des actions concrètes dans un calendrier précis.

Un nouveau point d'étape sera effectué à l'échelle départementale dans ce calendrier.

Bureau de la Communication Interministérielle Préfecture de l'Essonne